

LE ST LAURENTAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

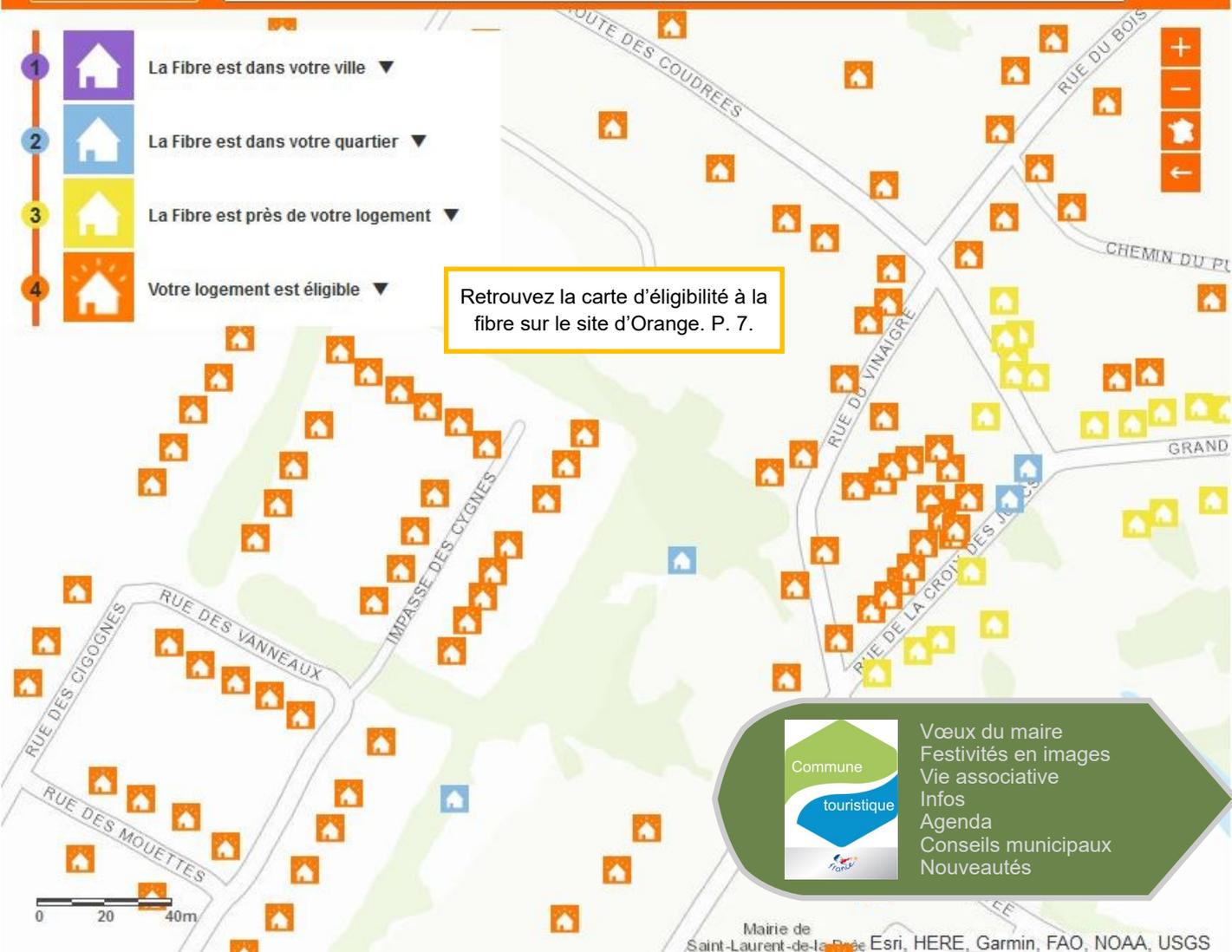
La Fibre devient le nouveau standard de connexion avec jusqu'à 1Gbit/seconde de débit en réception, l'ADSL étant à 15 Mbts/seconde. Pour les foyers et les entreprises, la révolution numérique impose l'accès à une connexion internet rapide.

Tenez-vous prêt à l'arrivée de la Fibre chez vous, et découvrez maintenant où en est le déploiement dans votre ville, votre quartier, votre rue, en testant votre adresse ci-dessous, puis cliquez dans la carte sur l'icône 

Métropole ▼

✕ 🔍

- 1  La Fibre est dans votre ville ▼
- 2  La Fibre est dans votre quartier ▼
- 3  La Fibre est près de votre logement ▼
- 4  Votre logement est éligible ▼



Retrouvez la carte d'éligibilité à la fibre sur le site d'Orange. P. 7.

Commune


Vœux du maire
Festivités en images
Vie associative
Infos
Agenda
Conseils municipaux
Nouveautés

Mairie de Saint-Laurent-de-la-Pree Esri, HERE, Garmin, FAO, NOAA, USGS

Vœux du Maire

Chers Concitoyens,

Les Conseillers municipaux, les adjoints et moi-même adressons à chacun d'entre vous et votre famille nos meilleurs vœux.

Que 2019 soit pour vous et vos proches une année heureuse et de réussite dans la réalisation de tous vos projets.

Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux Saint-Laurentais. En effet la construction évolue de manière importante sur la commune. Depuis 2001 nous avons délivré **723** permis de construire.

Le rôle de la collectivité ne peut plus se résumer à apporter des solutions formatées et sectorielles à des attentes individuelles.

Elle doit orienter ses actions vers la logique du développement local et social en s'appuyant sur la base fondamentale de la démocratie : transformer la somme des attentes individuelles en espoir collectif.

La promesse d'un avenir et d'un développement durable repose sur deux facteurs, l'information qui nous permet de décrypter les données et d'en mesurer les effets, et la proximité qui n'est autre que le creuset de l'adéquation entre la pensée, le lien social et le terroir.

Dans cette perspective, l'accroissement des responsabilités locales est un atout.

La revalorisation de la convivialité, de l'écoute et de l'entraide entre tous les habitants doit être accentuée.

Le village doit s'organiser pour soutenir les démarches festives permettant à chacun de mieux connaître son voisin, son quartier, son village, et d'accepter l'autre dans sa différence.

L'action municipale peut donc être déterminante, mais à condition que toutes les forces vives du pays redécouvrent aussi la modernité du triptyque républicain : **Liberté, Égalité, Fraternité.**

Confiant en des perspectives fraternelles, je conclus en vous présentant, à titre personnel mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle. Bonne Année à chacun d'entre vous.

Que 2019 soit pour vous tous une année de bonheur, de sérénité et de plénitude.

Bien à vous,
Raymond MINIER





Forum des associations



Salon du Bien-être



Bric à brac



Cérémonie du 11 novembre



Marché de Noël



VIE ASSOCIATIVE

LAU'RANDO

Des nouvelles de la Randonnée...

Notre association Lau'Rando a fait sa rentrée, et les inscriptions sont presque terminées... mais bien sûr il reste toujours de la place pour tous ceux qui voudraient nous rejoindre ! Pour mieux nous connaître, vous pouvez visiter notre site : www.laurando.fr

Vous y trouverez nos actualités, notre programme de sorties, renouvelé chaque mois, les photos de notre dernier événement du 10 août 2018, où nous avons réuni dans notre village plus de 900 randonneurs pour la marche de la St Laurent (et on pense déjà au 10 août 2019...)

Partageons aussi les derniers conseils de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) :

« Il n'y a pas d'âge idéal : jamais trop jeune ni trop vieux pour randonner.

La randonnée pédestre est une activité sportive non traumatisante, accessible à tous et se pratiquant de manières différentes. Elle n'apporte que des bénéfices à la santé. À chacun d'adapter sa pratique à ses envies et ses capacités physiques. Une visite médicale avant de commencer la pratique est conseillée, un certificat médical sera demandé lors de la 1^{ère} adhésion à un club.

Pas d'âge limite non plus pour les enfants pourvu que la randonnée leur soit adaptée . . .

Pour que la randonnée se déroule dans de bonnes conditions, ne pas oublier les recommandations élémentaires : consulter la météo, bien apprécier le temps de marche, partir avec une documentation suffisante (carte et boussole et savoir s'en servir), équipement adapté, ravitaillement et boisson...

Le débutant a intérêt à intégrer une association de randonneurs pour randonner en sécurité. »

Pour « tester » Lau'Rando, contactez-nous : nous vous offrons 2 randonnées ! 06 30 60 03 61



Et pour terminer avec un cadeau, voici deux applications à charger sur votre smartphone :

- « Clés de forêt » de l'ONF pour apprendre à reconnaître un arbre (et aussi quelques empreintes)



- « PlantNet » pour les plantes en général



Nous vous souhaitons de belles balades, et vous disons : à bientôt sur nos chemins !

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

LAU RANDO
SAINT LAURENT DE LA PRÉE

NATURAL FORM

NATURAL FORM

vous propose circuit sportif méthode naturelle,
activités de renforcement musculaire
en pleine nature et en salle.

Présentation de l'activité du circuit sportif.

Éducatrice sportive diplômée d'état des métiers de la forme, je vous propose la mise en place de séances de renforcement musculaire basées sur le principe de circuit sportif (succession d'ateliers mobilisant toutes les parties du corps). Ces séances s'orienteront sur des objectifs d'amélioration et de maintien de votre condition physique. Afin de répondre aux attentes de chacun, l'effectif de la séance sera de maximum 10 personnes.

Au cours de ces séances, vous utiliserez du petit matériel (petites haltères, ballon, sangles, élastiques...) ainsi que votre poids de corps. Nous terminerons chaque cours par des étirements.



En fonction des conditions climatiques, nous pourrions nous transporter en extérieur afin de profiter de la nature.



Une plaquette d'information est à votre disposition auprès de la mairie de St Laurent de la Prée.

RDV MARDI à la grande salle polyvalente.

Séance de 9h30 à 10h30

Si vous êtes intéressés par ce créneau, merci de me contacter.

NATURAL FORM', Mme DOUCET Liliane.

Tél : 06 23 85 24 29

Facebook : @lilidoucet67

Mail : lilidoucet@orange.fr

L'AÏKIDO CLUB FOURAS-ST LAURENT DE LA PREE



L'Aïkido est un art martial Japonais, art de la paix ; il est basé sur le principe de non force, de non opposition face à l'attaque à laquelle est confronté le pratiquant.

Le principe est de guider l'attaque, le mouvement du partenaire vers un déséquilibre pour l'amener, soit à une chute, soit à une immobilisation.

Cette discipline martiale, contrairement à beaucoup d'autres, a la particularité de ne pas connaître la compétition, l'objectif étant avant tout un dépassement de soi-même et non un dépassement de l'autre.

N'hésitez pas à franchir le seuil de notre dojo, et à venir pratiquer dans une ambiance chaleureuse et conviviale !

Notre club vous accueille tout au long de l'année à :
Espace Gazin, Avenue du Treuil Bussac à Fouras.

Les cours sont dispensés par Jacques Chanjou
CN 3^{ème} Dan.

Horaires :

Lundi et Jeudi 19h00 à 21h00

(Enfants de 19h00 à 20h00)

Mercredi de 10h00 à 11h30

Samedi de 10h00 à 12h00(occasionnellement)



TENNIS DE TABLE

La Nationale 2 en pole position !

Actuellement invaincus avec 6 victoires les Fourasins, en nationale 2, sont proches de leur objectif d'accéder à la nationale 1.

Venez voir des matchs de Haut Niveau en tennis de table. Venez encourager l'équipe locale, la seule du département à ce niveau. C'est spectaculaire, cela vous surprendra. Les rencontres se déroulent au complexe Roger Rondeaux le samedi à 17h. L'entrée est gratuite. Buvette sur place. Le calendrier des rencontres sont sur le site du club : www.cp-fouras.fr



Nationale 2 :

Arnaud Droulin, Thibault Hillairet, Erwan Leroy, Loïc Bobillier

Les arbitres distingués !



L'équipe arbitrale du club pongiste

Lors d'un buffet convivial, l'équipe arbitrale du club, forte d'une vingtaine de personnes comprenant les arbitres régionaux pour les arbitrages des matchs de nationale, les juges arbitres premier degré pour le juge arbitrage des rencontres de championnat et les juges arbitres troisième degré pour le juge arbitrage des tournois, s'est vue mise en valeur en recevant une tenue distinctive. Parmi eux, 7 Saint Laurentais !

La ligue en visite à Fouras

Jean-Claude Brault, responsable détection et Christelle Cognet, conseillère technique régionale de la ligue Nouvelle Aquitaine de tennis de table étaient en visite sur le club pongiste fourasin pour observer les meilleurs espoirs. Après avoir participé à l'entraînement du groupe détection, les cadres ont porté leur attention sur Léane Krismer, de Saint Laurent et Benjamin Rivet, repérés au niveau régional. Un programme d'entraînement a été mis en place en collaboration avec Arnaud Droulin, entraîneur du club.



Arnaud Droulin, Christelle Cognet, Benjamin Rivet, Martine Martin, vice-présidente, Léane Krismer, Jean-Claude Brault

HATHA YOGA

Yoga à St Laurent de la préé

Lundi de 20h à 21h15, les séances se déroulent dans la petite salle polyvalente (derrière la mairie).

Le tarif sont de 12 € le cours; 100 € les 10 cours et 280 € pour l'année (soit 35 cours).

Confirmés et débutants sont les bienvenus.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires :
Thierry Corrales
Tél.: 06 76 46 11 16



L'ÎLOT Z'ENFANTS

Futurs ou jeunes parents, un espace vous est dédié !

Venez passer un moment convivial avec d'autres parents, pour des temps de jeux dans un lieu aménagé pour les tout petits (moins de 4 ans) et animé par deux professionnelles de la crèche L'îlot z'enfants.

Accès libre, gratuit et sans réservation.

Rendez-vous les vendredis matin (à partir de 9h30 à 11h30 - hors vacances scolaires)

N'hésitez pas à pousser la porte de l'espace parents enfants « L'îlot familles », qui se trouve dans les locaux attenants la crèche halte-garderie, avenue du Bois vert à Fouras.



Pour la rentrée 2019-2020, inscription avant la commission d'avril 2019.

<http://lilotzenfants.e-monsite.com/>

Un potager labyrinthe à l'îlot z'enfants !

La crèche toujours soucieuse de permettre aux enfants de s'épanouir dans un environnement respectueux de la nature, a élaboré ce nouveau projet éducatif.

Au printemps dernier, des papas ont construit ce beau labyrinthe. Les enfants du SEEJ de Fouras sont ensuite venus faire des plantations avec les plus petits, ce fut un agréable moment de partage !

Les enfants ont pu depuis, découvrir et déguster les fruits de leur première récolte !



INFOS

Frelons asiatiques : le vrai et le faux

La présence en France du frelon asiatique a été signalée pour la première fois en 2006. Celui-ci construit un volumineux nid de papier mâché, dans lequel la colonie **ne vit qu'un an**. En automne, les femelles quittent le nid en compagnie des mâles pour s'accoupler ; elles sont les seules à hiverner tandis que les mâles, les dernières larves et les ouvrières meurent. En hiver donc, le nid ne constitue plus aucun risque car il est vide.

Au printemps, la reine ébauche un nouveau nid, de préférence dans les hautes branches des arbres, parfois

dans des bâtiments ouverts ou plus rarement dans un trou de mur.

Le frelon asiatique n'est pas agressif, sa piqûre sauf pour les personnes allergiques n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe. En revanche, c'est un véritable prédateur pour les abeilles.

La destruction des nids n'est pas sans danger, elle doit être réalisée par une entreprise spécialisée et pour rappel, le Conseil Départemental et la commune ne prennent plus en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

INSTALLATION DE LA FIBRE (FTTH)

Le 12 novembre 2018, Monsieur Leblanc, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de la Charente Maritime pour la société Orange, animait la réunion publique d'installation de la fibre dans la commune. Cette date, avancée d'un mois, est le reflet de l'avancement rapide des travaux exécutés par Orange. En effet, les premiers logements sont éligibles à la fibre depuis novembre au lieu de décembre ou janvier prévu initialement. Merci à Monsieur Leblanc et aux techniciens pour leur travail et le respect de la promesse tenue.

Les délais de commercialisation de trois mois sont maintenant dépassés, les opérateurs sont libres de proposer ou non un abonnement à la fibre à votre domicile. Quand votre logement est éligible à la fibre, vous pouvez contacter votre Fournisseur Accès Internet (Bouygues, Free, Orange, SFR) et demander votre raccordement.

Pour connaître son éligibilité à la fibre :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Comment installer la fibre :

<https://boutique.orange.fr/informations/installation-fibre/>

AGENDA

JANVIER

Vendredi 25 à 21h00 grande salle polyvalente : La troupe du PERTUIS D'ANTIOCHE présente deux comédies.

Mise en scène Pierre RAGUY avec Suzanne CHAINEAUD, Jackie BOUFFECHOUX, Guy BARTHEL
Entrée : 8 € gratuit – de 12 ans RESERVATIONS AU 06 17 60 91 62

FEYDEAU

Par la fenêtre



Hector, avocat, se prépare à une soirée calme, sa femme venant de quitter le domicile conjugal.

On sonne à la porte... c'est sa voisine Emma. Elle vient lui demander un service bien étrange et bien particulier...

TCHEKHOV

L'ours



Mme Popova, veuve depuis 7 mois, s'est retirée du monde.

Elle refuse de recevoir Smirnov auquel son mari devait de l'argent. Elle tente en vain de le renvoyer mais Smirnov décide de s'imposer...

FEVRIER

Vendredi 1er : BOUM organisée par l'association des Parents d'élèves dans la salle polyvalente de 18h00 à 21h00

Dimanche 3 : REPAS DANSANT DES AINES

Dimanche 10 : VIDE DRESSING, vente de vêtements, chaussures, accessoires..., réservez votre emplacement auprès de Laëtitia au 06.61.23.75.00, ouvert de 09h à 17h.
Organisé à la salle polyvalente de St Laurent par l'association des Parents d'élèves.



MARS

Samedi 9 : Fest en herbe vous invite à assister à une pièce de théâtre humoristique : « Chassés- croisés, ou les surprises des sites de rencontres » de la troupe du « Pied en coulisse » bien connue dans le Pays Rochefortais.

21 heures. Libre participation. Renseignements : 06 61 96 04 37.

Samedi 30 : venez défiler avec Mr Carnaval !!!

Musique, confettis et goûter, départ de la salle polyvalente à 14h30. Organisé par l'association des Parents d'élèves.



Samedi 30 : Suite à la réforme électorale pour l'année 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au samedi 30 mars 2019.

Une permanence sera assurée en mairie ce jour de 10h00 à 12h00 pour les inscriptions uniquement.

Repas dansant DES AÎNÉS



Dimanche 3 Février 2019
À PARTIR DE 12H00



au Domaine du Bois
DE SAINT LAURENT DE LA PRÉE

Invitation
par la commune
à toutes les personnes
de **70 ans et plus**

Les personnes ayant des
difficultés pour se déplacer,
ont la possibilité d'avoir un
transport à la demande

INSCRIPTIONS A LA MAIRIE JUSQU'AU 23 JANVIER 2019
AU 05.46.84.00.35



Le Conseil d'Administration du CCAS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 .

Madame Marlène CHASSIN, maire adjointe, chargée des affaires sociales

CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DES DELIBERATIONS

VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB NUMÉRO 173.

La société M&P terrassement s'est portée acquéreuse de la parcelle cadastrée section AB numéro 173. Les parcelles appartenant à la commune et situées dans la section dite « Le Pré rouge » sont habituellement vendues à soixante euros du mètre carré.

Cependant, concernant cette parcelle, il est à considérer une partie du terrain rendu inconstructible sur 113,76 mètres carrés du fait de sa proximité avec la voie ferrée. À ce titre, il est suggéré d'effectuer une remise sur le prix du terrain de 6825,60 euros.

Le conseil municipal autorise la vente de la parcelle cadastrée section AB numéro 173, d'une surface de 2000 mètres carrés, au profit de la société M&P terrassement, demeurant au 901, rue de l'intendance à Saint-Laurent-de-la-prée, pour la somme de cent-treize mille cent soixante-quatorze euros et quarante centimes.

RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AH NUMÉRO 336 CONTENANT LA VOIRIE, LES ESPACES COMMUNS ET LES RÉSEAUX USUELS DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES TAMARIS ».

Le bénéficiaire de l'autorisation de lotir It01735306k0002 a porté à la commune une demande de rétrocession de la voirie, des espaces publics et des réseaux du lotissement « Le Clos des tamaris » situés sur la parcelle cadastrée section AH numéro 336 d'une surface géographique de 1671 mètres carrés.

Le conseil municipal approuve les termes de la proposition de convention portant transfert de propriété de la voirie, des espaces communs et réseaux usuels dans le domaine public pour l'euro symbolique, les frais de notaire restant à la charge du lotisseur.

ACQUISITION DE PORTIONS DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AH NUMÉRO 36 ET SECTION AH NUMÉRO 327.

La commune souhaiterait acquérir deux portions des parcelles cadastrées section AH numéro 36 et section AH numéro 327, situées chemin de la Paleine à Saint-Laurent-de-la-prée.

Le bien à acquérir étant estimé à un montant inférieur à soixante-quinze mille euros, l'avis du service des domaines est facultatif.

Le conseil municipal, décide d'acquérir deux portions des parcelles cadastrées section AH numéro 36 et section AH numéro 327 ; porte cette acquisition au domaine privé de la commune de Saint-Laurent-de-la-prée ; précise que les frais relatifs au bornage et à l'acquisition seront à la charge de la commune ; inscrit au budget prévisionnel de l'exercice comptable 2019 de la commune, les dépenses afférentes.

INTÉGRATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC NUMÉRO 130 AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE.

La parcelle cadastrée section AC numéro 130, d'une surface de 1 811 mètres carrés, appartient à l'heure actuelle à une section de commune composée des riverains situés Quéreux de la Tunière à Saint-Laurent-de-la-prée ; au vu des voiries et réseaux situés sur la parcelle, il serait d'intérêt général que la section de commune cède à la commune, et à titre gratuit, cette parcelle.

Plus de la moitié des riverains de la section de commune ont donné leur accord pour cette cession.

Le conseil municipal, accepte l'intégration de la parcelle cadastrée section AC numéro 130, d'une surface de 1 811 mètres carrés, au domaine privé de la commune ; demande à monsieur le préfet de Charente-Maritime la prononciation d'un arrêté préfectoral de transfert au profit de la commune de cette parcelle.

RETRAIT DE LA MOTION A-2018 RELATIVE AUX COMPTEURS COMMUNICANTS DITS « COMPTEURS L.I.N.K.Y. ».

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le recours gracieux de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Rochefort concernant la motion adoptée par le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent de-la-prée relative aux compteurs communicants dits « compteurs Linky. ».

Précise les arguments exposés par les services de la sous-préfecture, à savoir :

- l'impossibilité, pour les collectivités territoriales de faire obstacle à la loi, et notamment de l'article L.341-4 du code de l'énergie, astreignant les gestionnaires de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à la mise en œuvre de dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation est la plus élevée ;

- le caractère incompatible du sujet des compteurs Linky, considérant l'argument précédant, avec le champ des sujets pouvant faire l'objet de vœux de la part des collectivités territoriales, et cela tenant compte du fait que la motion A-2018 peut inciter les citoyens à s'écarter de la loi ;

- l'incompétence de la commune de Saint-Laurent-de-la-prée en la matière, le syndicat départemental d'électrification de Charente-Maritime ayant reçu délégation de service public et donc compétence « autorité organisatrice de réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz » ;

- l'inexistence du droit des usagers de choisir ou non l'installation d'un compteur Linky considérant le premier argument.

Conclut, par ces motifs, que la motion municipale A-2018 est entachée l'illégalité.

Monsieur le maire de Saint-Laurent-de-la-prée, propose au conseil municipal de retirer la motion municipale A-2018 relative aux compteurs communicants dits « compteurs Linky ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et à 8 voix contre des suffrages exprimés, refuse de retirer la motion municipale A-2018 relative aux compteurs communicants dits « compteurs Linky ».

CONVENTION 2019-2022 POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE.

Le syndicat départemental de la voirie propose, dans un souci de gestion du budget des voies communales et des dépenses d'entretien obligatoire, une mission d'assistance technique générale propre à améliorer la connaissance géométrique et structurelle du réseau routier et à déterminer des solutions techniques et financières de maintien du patrimoine routier communal.

La mission proposée porterait principalement sur la gestion du patrimoine public de la commune et sur l'élaboration de programmes d'investissements et d'entretien.

La rétribution serait assise sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la collectivité. Cette rémunération ne saurait être inférieure à cent cinquante euros ou supérieure à sept mille euros.

Ce montant annuel serait revalorisé en considération de la tarification de l'assistance technique générale votée annuellement par le comité syndical et l'évolution de la population prise en compte dans le recensement de la population publié chaque année par l'I.N.S.E.E. et de la catégorie de rémunération.

Pour réaliser sa mission, le syndicat départemental de la voirie a besoin de recevoir de la part des collectivités, le tableau de classement des voies mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Dans le cas où ce tableau ne saurait être fourni ou s'il nécessitait une importante réactualisation, le syndicat pourrait procéder à sa réalisation, selon rémunération supplémentaire.

La rémunération du tableau de classement ne serait demandée que l'année de sa réalisation ou de sa mise à jour, cette rémunération évoluerait en fonction de la tarification correspondante votée annuellement par le comité syndical.

Si besoin, le syndicat départemental de la voirie pourra procéder à l'établissement d'actes de gestion, selon rémunération forfaitaire, à raison de vingt-cinq euros par acte de gestion hors arrêtés d'alignement et de quarante euros par arrêté d'alignement, cette rémunération évoluerait selon le tarif correspondant voté annuellement par le comité syndical.

Une convention d'assistance technique générale fournie par le syndicat départemental de la voirie devrait être conclue entre les deux parties, elle concernerait la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et des suffrages exprimés, accepte les termes de la convention 2019-2022 avec le syndicat départemental de la voirie.

Information : recensement des jeunes de 16 ans

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans.

S'est-il fait recenser ?

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement est obligatoire.

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET :

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que l'E-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national » ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE :

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité
et livret de famille.



MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi - Mardi de 12h00 à 17h00

Mercredi de 8h00 à 12h00

Jeudi - Vendredi de 10h00 à 12h00

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h00 le matin
au 05 46 84 00 35

Courriel : mairie@saintlaurentdelapree.fr

Site Internet : www.saintlaurentdelapree.fr

Blog : <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

NOUVEAUTÉS

Fac'iles Conduite

Nouveau nom, nouvelle gérante.....mais toujours le plaisir de vous apprendre à conduire !

Pour cette nouvelle année, **votre école de conduite « Feu vert » prend un tournant.** En effet, Béatrice Jacques, l'enseignante et gérante actuelle, prend un nouveau départ et c'est avec plaisir que je vais reprendre le volant !

Je m'appelle Amandine, j'exerce le métier d'enseignante de la conduite depuis 15 ans.

Succéder à Béatrice est pour moi l'occasion de continuer à évoluer dans mon métier et c'est donc avec le plus grand plaisir que **je vous accueillerai dans le bureau de Fac'iles Conduite à compter du 07 Janvier 2019.**

Oui le nom change, mais vous trouverez toujours les formations de conduite traditionnelle, de conduite accompagnée, de conduite supervisée, de la remise à niveau et des cours de code.

Vous pourrez compter sur moi pour être à votre écoute et répondre à toutes vos questions aux horaires d'ouverture du bureau : **Lundi : 17h à 19h / Mardi et mercredi : 18h à 20h / Jeudi : jour de fermeture / Vendredi : 17h à 19h**

Samedi : 11h à 13h

Merci à Béatrice de me permettre de prendre mon envol et je serai contente de vous recevoir dans mes locaux afin de vous former à la conduite automobile et à la sécurité routière.

Belle nouvelle année à vous ! A bientôt.

Amandine.

Services Plus

Services Plus vous propose ses services dans différents domaines :

- **Jardin** : entretien des espaces verts, taille de haie, tonte de gazon, remise en état de résidences secondaires...

- **Brico** : Installation de meubles, peinture, petite maçonnerie et travaux du quotidien...

- **Entretien** : Nettoyage toiture, terrasse, vide maison...

- **Multimédia** : Dépannage informatique, réparation smartphones et tablettes, installation box internet et TV...

Services Plus est une micro entreprise installée sur St Laurent de la Prée.

Pour toute demande contacter Stéphane au 07.81.60.14.00.



Bonne année,
meilleurs vœux de bonheur et de santé
pour 2019 !



Le St Laurentais est une publication de la mairie de St Laurent de la Prée : 131 rue de la Croix des joncs 17450 St Laurent de la Prée.

Directeur de publication : Raymond Minier

Rédaction : Commission communication